

et régler les conflits ne constituent qu'un seul élément - quoique crucial - d'une équation multiple, qui comporte également la volonté politique d'agir ou de soutenir une action multilatérale et la réaction, souvent changeante, des parties en conflit face à l'intervention ou à la médiation d'un tiers.

Le présent document vise à démontrer que, pour progresser dans le débat actuel sur les organisations régionales, nous devons dépasser les discussions quasi théologiques sur les avantages respectifs des conceptions régionale et mondiale de la paix et de la sécurité, pour examiner de façon plus pragmatique les tendances concrètes qui se manifestent actuellement au niveau des régions. Ainsi, malgré ce qui est autorisé par la Charte des Nations unies, nous savons - et l'ONU reconnaît - que très rares sont les organisations régionales aptes à se voir confier un mandat fort en vue d'agir dans le domaine de la paix et de la sécurité, ou qui ont les moyens voulus pour exécuter avec efficacité des opérations de maintien de la paix ou des actions coercitives. Nous savons aussi qu'il est improbable que la situation change dans le proche avenir. Pourtant, trois ans après la publication du premier *Agenda*, les discussions concernant le chapitre VIII, le gouvernement mondial et la subsidiarité sont encore truffées de notions théoriques sur ce que les organisations régionales devraient être capables d'accomplir pour la gestion des conflits. Or, dans les circonstances institutionnelles et politiques actuelles, non seulement serait-il irréaliste de s'attendre que les organisations régionales fonctionnent comme l'envisageaient les auteurs de la Charte, mais il semble aussi que l'option régionale comporte des aspects inexploités ou mal perçus qui mériteraient d'être examinés de plus près.

Par conséquent, il reste à cerner les difficultés associées aux approches régionales de la gestion des conflits, et à étudier les diverses options qui s'offrent à la communauté internationale pour renforcer le rôle des organismes régionaux. Le présent document examine dans un premier temps les succès et les échecs enregistrés par les groupements régionaux au chapitre de la gestion des conflits et présente, d'autre part, un certain nombre d'observations sur les problèmes qui restent à régler quant aux formules régionales de gestion des conflits.

1. Succès et échecs régionaux

Voici quelques exemples de réalisations récentes des organisations régionales dans le domaine de la gestion des conflits :

- En Lettonie et en Estonie, l'OSCE prend une part essentielle à la gestion de la délicate question de la citoyenneté par l'intermédiaire de son Haut Commissariat pour les minorités nationales (HCMN) et par l'envoi de missions à long terme sur le terrain. Sa participation ininterrompue quant à d'autres questions, dont certaines à caractère militaire, contribue par ailleurs à la stabilisation des relations entre les États Baltes et la Russie, tout en réduisant les tensions dans la région.